



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 69409

## Texte de la question

M. Nicolas Perruchot \* attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les effets toxiques sur les ruches des molécules imidaclopride et fipronil, présentes dans la préparation gaucho utilisée dans le traitement de la semence de maïs. La Commission européenne examinera dans les prochaines semaines les critères d'évaluation de ces substances actives pour décider de leur inscription - ou non - sur la liste des produits autorisés selon la directive 91/414/CEE. Or la France a été désignée comme rapporteur pour procéder à l'étude finale du fipronil, et la Commission des toxiques française a transmis à l'AESA (Autorité européenne de sécurité des aliments) le 6 février 2004 la proposition de ne pas inclure cette substance active à l'annexe 1 de la directive 91/414/CEE « compte tenu des préoccupations majeures » qu'elle suscite « pour l'environnement et les espèces sauvages ». Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'entend faire le Gouvernement concernant l'avis que la Commission européenne rendra dans les prochains mois.

## Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées au niveau communautaire compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne pour le début de l'année 2006. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'État membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin ses conclusions à l'AESA. Dans ces conditions, l'avis de l'agence européenne pourrait être disponible à la fin de l'année 2006. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Les résultats de cette enquête pourraient être disponibles pour la fin de l'année 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69409

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juillet 2005, page 6518

**Réponse publiée le** : 11 octobre 2005, page 9426